

**Demande d'examen au cas par cas portant, en application de
l'article R.104-28 du Code de l'urbanisme, sur la modification du
Plan Local d'Urbanisme de la commune de BENEJACQ (64)**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Personne publique responsable	Mairie de Bénéjacq place de la mairie 64800 BENEJACQ
Contact	Courriel : mairie.benejacq@wanadoo.fr Jours et heures d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.
Document concerné	Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 septembre 2019.
Type de procédure	Modification du Plan Local d'Urbanisme
Dates des délibérations prescrivant la procédure	Délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2020 prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme de Bénéjacq

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU DOCUMENT D'URBANISME

Nombre de communes concernées par le document	1 commune : Bénéjacq
Nombre d'habitants	1942 habitants (population légale INSEE 2017)
Superficie du territoire concerné	17,04 km ²
Dispositions de la Loi Montagne ou de la Loi Littoral	La commune n'est pas concernée par ces dispositions.
Autres documents en lien avec la procédure d'évolution du document d'urbanisme	
Documents de planification approuvés sur le territoire (SRCAE, SCRCE, SCoT, SAGE, PLH,...)	Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Nouvelle Aquitaine adopté le 16 décembre 2019 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE) pour les années 2016 à 2021 adopté le 1er décembre 2015. Le Schéma de Cohérence Territoriale du pays de Nay approuvé le 24 juin 2019.
Rappel des objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU en vigueur	Axe 1 : La recherche d'un développement urbain qualitatif et recentré Axe 2 : Préserver les espaces naturels et favoriser un développement durable Axe 3 : Créer les conditions favorables au développement de l'emploi et au développement économique

MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOCUMENT D'URBANISME

Objets et pièces du PLU qui sont modifiées	Zonage	Regl	OAP	PADD	Rapp pres	Annexes
Réduire la zone 1AUy et modifier l'OAP	x		x			
Réduire des zones UB	x					
Modifier les articles UB13 et 1AU13		x				
Ajouter en annexe une carte des servitudes						x
Modifier le bénéficiaire des emplacements réservés n° 6 et 7	x	x				
Préciser des dispositions sur l'aspect extérieur des constructions		x				

PRÉSENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Le gave de Pau (FR-7200781) / Présent sur le territoire / DOCOB en cours / Diagnostic écologique validé

D'une superficie de 8 212 ha, le Site d'Intérêt Communautaire (SIC) du « Gave de Pau » couvre l'ensemble du réseau hydrographique du Gave de Pau, représentant un vaste réseau hydrographique et comprenant un système de saligues encore vivace.

Sur la commune de Bénéjacq le site Natura 2000 identifie les cours d'eau du Lagoin, du Gabale et le Badé, ainsi qu'une trame bocagère et agricole bordant ces cours d'eau. A l'est du territoire communal, les cours d'eau l'Ourrou et le Sausse sont également classés dans le site Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire caractérisant le site :

3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (*Littorelletalia uniflorae*) / 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* / 3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique / 3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du magnopotamion ou de l'hydrocharition / 3220 - Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée / 3240 - Irvères alpines avec végétation ripicole ligneuse à *salix eleagnos* / 3260 - Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du ranunculion fluitantis et du callitricho-batrachion / 3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du chenopodion ribri et du bidention / 4020* - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* / 4030 - Landes sèches européennes / 6120 - Pelouses calcaires de sables xériques / 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) / 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes / 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux / 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin

Espèces d'intérêt communautaire caractérisant le site :

Cordulie à corps fin, Gomphe de graslin, Agrion de Mercure, Ecrevisse à pattes blanches, Chabot, Saumon atlantique, Lamproie de planer, Alose feinte, Grande Alose,

ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES DE L'ÉVOLUTION DU PLU SUR LE SITE NATURA 2000

Objets de l'évolution du PLU	Directe positive	Indirecte positive	Nulle	Indirecte négative	Directe négative
	Incidence	Description			
Réduire la zone 1AUU et modifier l'OAP		Cet objet prévoit la réduction de la zone 1AUU sur une superficie d'environ 2,74 ha et son classement en zone A. L'emprise correspond notamment à une surface qui était réservée à la réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales, liés à l'aménagement de la zone d'activité. L'évolution du projet d'aménagement de la zone prévoit désormais d'autres modes de gestion des eaux pluviales et leur relocalisation, ce qui ne nécessite plus de maintenir la surface initialement concernée en zone 1AUU. Cette zone n'est par ailleurs pas localisée dans le site Natura 2000 du Gave de Pau et l'emprise concerne des terres céréalières déconnectées du réseau hydrographique et sans intérêt pour la biodiversité communautaire. Le classement d'une partie de la zone 1AUU en zone A est sans incidence sur le site Natura 2000 du Gave de Pau.			
Réduire des zones UB		Cet objet prévoit de réduire la zone UB au profit de la zone A sur deux sites, représentant une surface totale de 2,15 ha (1,04 + 1,11). Cette évolution de zonage concerne des parcelles situées en dehors de l'enveloppe urbaine, à l'interface entre espaces urbains et agricoles. Aucune des parcelles concernées n'est localisée dans le site Natura 2000 du Gave de Pau. Il n'existe aucun lien fonctionnel écologique entre ces parcelles et le site Natura 2000. Cette évolution de zonage est sans incidence sur le site Natura 2000 du Gave de Pau.			
Modifier les articles UB13 et 1AU13		Cet objet concerne les articles 13 des zones UB et 1AU, relatif à la desserte des terrains par les voies. La modification précise que pour les opérations d'aménagement, les lots créés ne pourront être directement desservis par les RD n° 936 et 212 afin de limiter les nouveaux accès sur ces routes. Cette modification concerne la desserte des terrains déjà classés constructibles par le PLU. Cette modification est sans incidence sur le site Natura 2000 du Gave de Pau.			
Ajouter en annexe une carte des servitudes		Cette modification concerne l'ajout en annexe du PLU, d'une carte des servitudes d'utilité publique au format A0 afin de remplacer celle existante, au format A4 qui est donc peu lisible. Cette modification de forme est sans incidence sur le site Natura 2000 du Gave de Pau.			

<p>Modifier le bénéficiaire des emplacements réservés n° 6 et 7</p>		<p>Les emplacements réservés n° 6 et 7 sont délimités en vue de la réalisation de deux bassins écrêteurs de crue. L'autorité compétente pour la réalisation de ces ouvrages n'est plus la CC du Pays de Nay mais le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP), aussi le nom du bénéficiaire des deux emplacements réservés est modifié pour tenir compte de cette évolution. Cette modification de forme est sans incidence sur le site Natura 2000 du Gave de Pau.</p>
<p>Préciser des dispositions sur l'aspect extérieur des constructions</p>		<p>Cet objet concerne des précisions sur des termes utilisés dans le règlement écrit de certaines zones (UA, UB, 1AU, A et N) notamment celui de "façade principale", "reconstruction à l'identique" et "constructions nouvelles ou contemporaines". Ces précisions doivent permettre de faciliter l'instructions des autorisations d'urbanisme. Ces ajustements de règles sont sans incidence sur le site Natura 2000 du Gave de Pau.</p>

Conclusion des incidences Natura 2000

La commune de Bénéjacq est concernée par le site Natura 2000 du gave de Pau. Si le territoire n'est pas concerné par le gave, il est traversé par une partie de son réseau hydrographique qui est classé dans le site Natura 2000. L'évolution du périmètre du site Natura 2000 validé dans le cadre du diagnostic écologique du DOCOB, étend l'emprise du site Natura 2000 sur la plaine agricole et bocagère située entre le bourg et le bois de Bénéjacq. Les enjeux liés de préservation de la biodiversité communautaire sont localisés à l'est du bourg.

Les objets de la modification du PLU concernent des ajustements de règles écrites, des corrections sur la forme du PLU et des réductions de zones à urbaniser et zones urbaines au profit de la zone agricole. Les modifications réglementaires qui portent sur le document graphique ne sont pas opérées sur des terrains qui se superposent au site Natura 2000. Ces modifications concernent des milieux dont l'occupation du sol est agricole avec l'absence d'enjeux vis à vis du site Natura 2000. Les modifications opérées dans le cadre de la modification du PLU de Bénéjacq n'ont pas d'incidence sur le site Natura 2000 du Gave de Pau.

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE DE BENEJACQ

Thématique	Présent sur territoire?	Précisions
Biodiversité		
Réserve naturelle régionale ou nationale, parc naturel régional ou national	non	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Zone importante pour la conservation des oiseaux	oui	ZNIEFF2 : 720009379 : Bois de Bénéjacq, Bordères, Boeil et Bordes.
Arrêté de protection de biotope	non	
Espace naturel sensible	non	
Réservoirs/continuités écologiques repérés par un document de rang supérieur (SCoT ou SRADET)	oui	Le SRADET Nouvelle Aquitaine et le SCOT du Pays de Nay relèvent le bois de Bénéjacq comme un réservoir de biodiversité des milieux boisés et un corridor écologique terrestre. A une échelle locale, le PLU relève le corridor écologique du cours d'eau le Lagoin, et les corridors écologiques constitués par le maillage bocager à l'est du bourg.
Zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation ou repérées pas un document de rang supérieur	oui	Inventaire d'une zone humide élémentaire à l'est du territoire. Localisation de milieux humides lors de l'élaboration du diagnostic écologique du site Natura 2000 du Gave de Pau.
Forêt de protection / EBC	non	
Patrimoine paysager, bâti et architectural		
Monuments historiques	non	
Eléments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO	non	
Zones archéologiques sensibles	oui	Une zone relevée sur le bourg.
Sites inscrits, classés	non	
Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager / Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine / SPR	non	
Plan de sauvegarde et de mise en valeur	non	
Autres patrimoines bâtis communaux à préserver	non	
Risques, nuisances, pollutions		
Plan de prévention des risques naturels	non	
Atlas départemental des zones inondables	oui	Identification des enveloppes des crues décennales et centennales autour des cours d'eau du Lagoin, Gabale, le Badé, et le Sausse.
Risques ou aléas naturels	oui	Commune localisée en zone de sismicité 4. Aléa fort et moyen au retrait-gonflement des sols argileux sur la moitié Est du territoire. Identification de zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe et aux inondations de cave.
Risques technologiques, risques industriels ou miniers (ICPE, TMD, etc.)	oui	Identification d'une canalisation de transport de gaz (servitude I3) (DN80 Nénéjacq). Identification de deux lignes à haute tension (servitude I4) (63kv et 150 kv). 2 ICPE relevées dans la base de données du ministère. Présence d'ICPE agricoles.

Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore, arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ou plan de protection du bruit dans l'environnement	oui	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : RD 938 en classe 3.
Pollution des sols (BASOL, BASIAS, SIS)	oui	12 anciens sites industriels et activités de services recensés sur le territoire (BASIAS). 1 site ou une pollution des sols est connue (BASOL) : ancienne décharge d'ordures ménagères et assimilés au lieu-dit 'Boscla'.
Carrières et/ou projet de création ou d'extension de carrières, ISDI	non	Ancienne décharge d'ordures ménagères et assimilés au lieu-dit 'Boscla'.
Ressource en eau et autres ressources naturelles		
Qualité des cours d'eau identifiées par le SDAGE 2016-2021	oui	Deux masses d'eau superficielles : - le Lagoïn : objectifs bon état écologique et chimique 2015. Pressions significatives par les pesticides et pour les prélèvements liés à l'irrigation. - le Lourrou : objectifs bon état écologique 2015 et bon état chimique 2027. Pression significative par les pesticides. Cinq masses d'eau souterraines avec des pressions dues aux pesticides d'origine agricole.
Captage d'eau potable	non	
Alimentation en eau potable	oui	Compétence CC Pays de Nay. Eau prélevée sur la commune de Montaut. Réseau public qui dessert toutes les habitations. Schéma Directeur Eau Potable approuvé en 2012.
Gestion des eaux usées	oui	Compétence CC Pays de Nay. Le réseau d'assainissement collectif dessert donc la quasi-totalité des habitations implantées sur le territoire communal. L'ensemble des zones urbaines et à urbanisées sont desservies par le réseau public.
Zonages réglementaires portant sur la qualité des eaux	oui	Territoire classé en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole sur le bassin Adour-Garonne.
Boisements	oui	Forêts communales de Bénégacq, Pontacq et Bordères (511 ha).
Autre	non	

INCIDENCES DE L'ÉVOLUTION DU PLU DE BENEJACQ SUR L'ENVIRONNEMENT

Objets de l'évolution du PLU	Gradient de l'incidence de positive à négative		++	+	nulle	-	--
Réduire la zone 1AUU et modifier l'OAP	Biodiversité	Patrimoine paysager, bâti et architectural	Risques, nuisances, pollutions		Ressource en eau et autres ressources naturelles		

La réduction de la zone 1AUU et l'extension de la zone A, concerne une surface d'environ 2,74 ha de terres céréalières.

Le projet initial d'aménagement de la zone d'activité réservait cette zone à des ouvrages de gestion des eaux pluviales. L'évolution du projet d'aménagement prévoit désormais d'autres modes de gestion des eaux pluviales et leur relocalisation (noues paysagères, bassin de rétention plus au sud, ouvrage sous voirie) ne rendant plus nécessaire le maintien en zone 1AUU de certaines parcelles au nord de la zone. L'OAP qui assure les conditions d'aménagement de la zone est modifiée afin de prendre en compte la nouvelle délimitation de zone 1AUU. La modification de l'OAP ne remet pas en cause les principes d'aménagement sur le reste de la zone, notamment en matière d'insertion paysagère, de gestion des eaux pluviales ou de desserte interne de la zone. Le classement d'environ 2,74 ha de terres céréalières en zone agricole est favorable à la préservation de la ressource foncière et contribue à la réduction de la consommation d'espace.

Réduire des zones UB	Biodiversité	Patrimoine paysager, bâti et architectural	Risques, nuisances, pollutions		Ressource en eau et autres ressources naturelles		
----------------------	--------------	--	--------------------------------	--	--	--	--

Cet objet prévoit de réduire la zone UB au profit de la zone A sur deux secteurs, représentant une surface totale de 2,15 ha. Cette évolution de zonage concerne des parcelles situées en dehors de l'enveloppe urbaine, à l'interface entre espaces urbains et agricoles. Le classement en zone agricole conserve la destination agricole des terrains, qui aujourd'hui sont en prairies ou labourés. Le classement d'environ 2,15 ha d'espace en zone agricole est favorable à la préservation de la ressource foncière et contribue à la réduction de la consommation d'espace.

Modifier les articles UB13 et 1AU13	Biodiversité	Patrimoine paysager, bâti et architectural	Risques, nuisances, pollutions		Ressource en eau et autres ressources naturelles		
-------------------------------------	--------------	--	--------------------------------	--	--	--	--

Cet objet précise que pour les opérations d'aménagement, les lots créés ne pourront être directement desservis par les RD n° 936 et 212 afin de limiter les nouveaux accès sur ces routes. Cette modification concerne la desserte des terrains déjà classés constructibles par le PLU. Cette modification est sans incidence sur l'environnement et la santé humaine.

Ajouter en annexe une carte des servitudes	Biodiversité	Patrimoine paysager, bâti et architectural	Risques, nuisances, pollutions		Ressource en eau et autres ressources naturelles		
--	--------------	--	--------------------------------	--	--	--	--

Cette modification le remplacement de la carte des servitudes d'utilité publique au format A4 par une carte au format A0 afin qu'elle soit plus lisible. Cette modification de forme est sans incidence sur l'environnement et la santé humaine.

Modifier le bénéficiaire des emplacements réservés n° 6 et 7	Biodiversité	Patrimoine paysager, bâti et architectural	Risques, nuisances, pollutions		Ressource en eau et autres ressources naturelles		
--	--------------	--	--------------------------------	--	--	--	--

Les emplacements réservés n° 6 et 7 sont délimités en vue de la réalisation de deux bassins écrêteurs de crue. Ces deux emplacements réservés sont à ce titre localisés dans l'enveloppe des zones inondables de l'AZI. Le nom du bénéficiaire des deux emplacements réservés est modifié pour tenir compte de l'évolution des compétences. Il s'agit d'une modification de forme qui est sans incidence sur l'environnement et la santé humaine. La réalisation de ces ouvrages est d'intérêt général pour limiter les risques naturels et favoriser la préservation de la ressource en eau.

Préciser des dispositions sur l'aspect extérieur des constructions	Biodiversité	Patrimoine paysager, bâti et architectural	Risques, nuisances, pollutions		Ressource en eau et autres ressources naturelles		
--	--------------	--	--------------------------------	--	--	--	--

Cet objet concerne des précisions sur des termes utilisés dans le règlement écrit de certaines zones, afin de faciliter l'instructions des autorisations d'urbanisme. Ces ajustements de règles sont sans incidence sur l'environnement et la santé humaine.

CONCLUSION

Le territoire communal se décompose en différentes entités géographiques et paysagères. Le bourg et ses extensions sont localisées à l'ouest sur une plaine céréalière, à vocation exclusivement agricole, sur laquelle se retrouve également des principales activités économiques et commerciales de l'intercommunalité. A l'est du bourg, une trame bocagère suit le réseau hydrographique nord/sud avec la présence d'enjeux écologiques (zones humides, natura 2000) et de zones inondables. Sur un 1/3 du territoire, un grand massif boisé s'étend du nord au sud, et constitue un élément paysager et écologique remarquable (ZNIEFF, corridor et réservoir de biodiversité). Enfin, une seconde plaine agricole céréalière occupe le territoire à l'ouest.

Les modifications apportées au PLU concernent des ajustements de règles écrites (précision sur l'accès des terrains et l'aspect des constructions), des corrections sur la forme du PLU (plan des servitudes, nom du bénéficiaire d'emplacement réservé) et des réductions de zone 1AUY et de zones UB au profit de la zone A.

Les modifications règlementaires qui portent sur le document graphique sont localisées sur la partie ouest du territoire, au niveau de la plaine céréalière et urbanisée

PIECES ANNEXES

Commune de BENEJACQ - Modification n°1 du PLU - Rapport de présentation

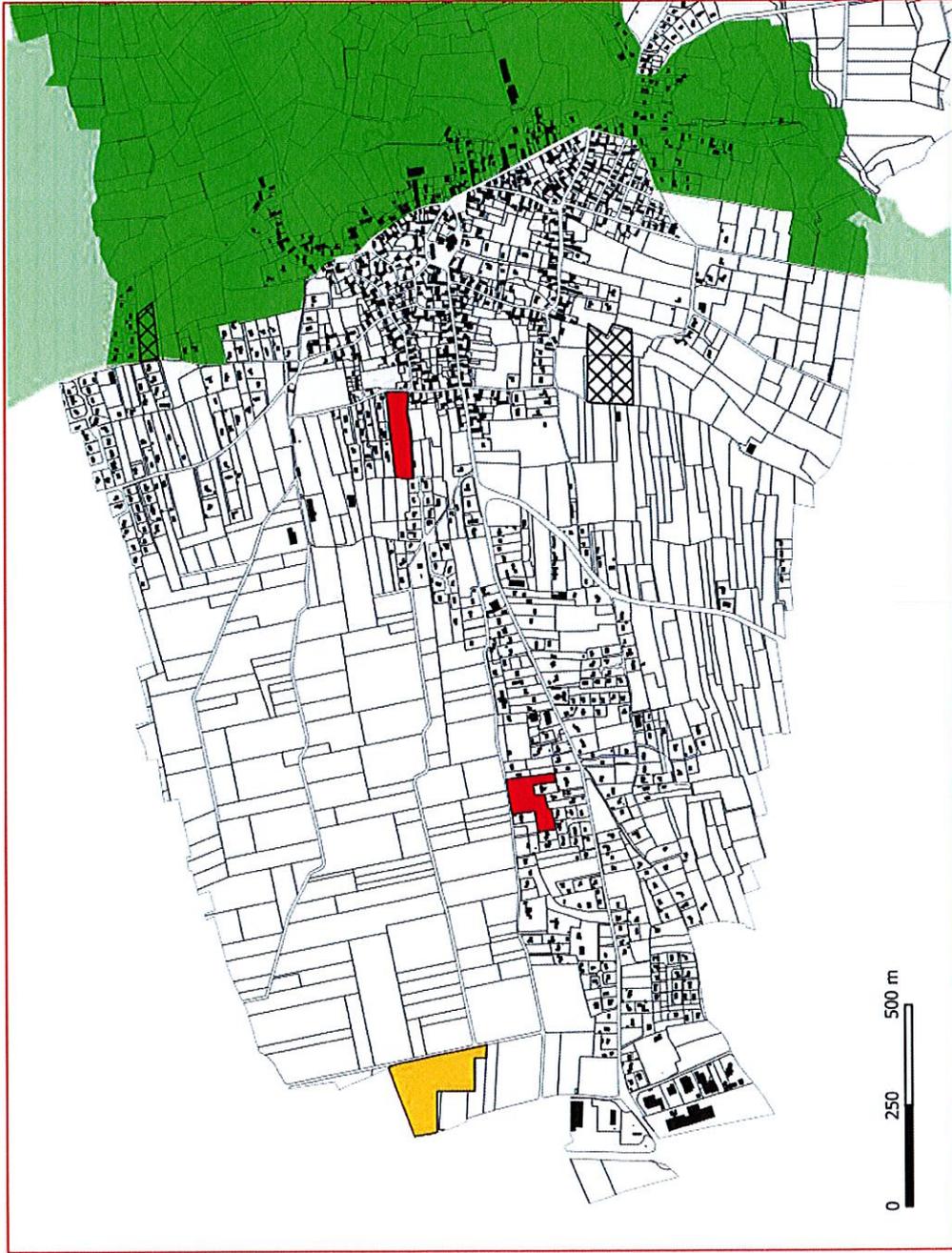
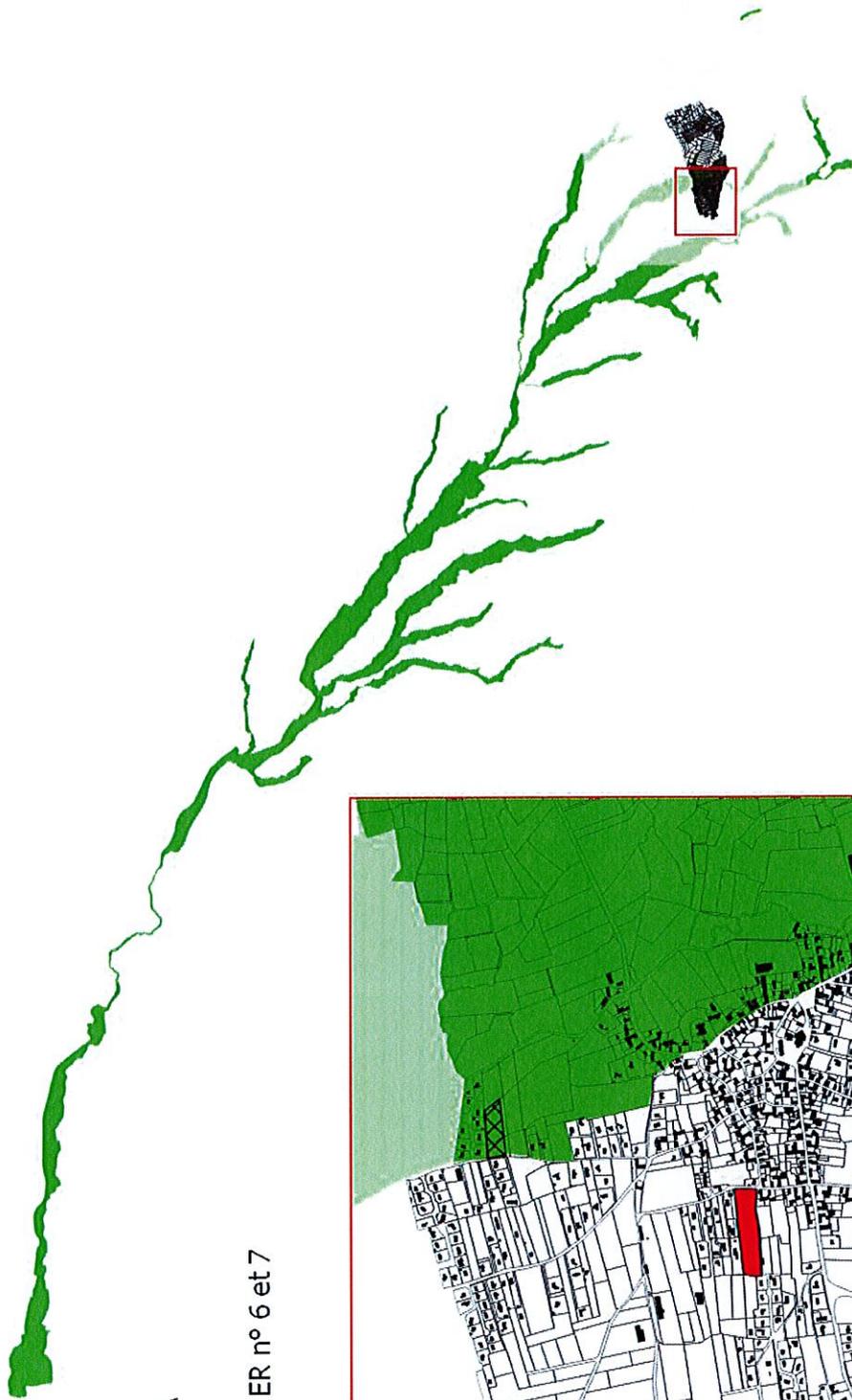
Commune de BENEJACQ - Modification n°1 du PLU - Pièces modifiées

Carte - Le site Natura 2000 du gave de Pau et la commune de Bénéjacq

Carte - Contexte environnemental sur la commune de Bénéjacq

Le site Natura 2000 du Gave de Pau et la commune de Bénéjacq

-  emprise du site Natura 2000
-  commune de Bénéjacq
-  evolution de la zone 1AUY vers la zone A
-  evolution de la zone UB vers la zone A
-  modification du nom du bénéficiaire des ER n° 6 et 7



0 5000 10000 m

0 250 500 m

Contexte environnemental sur la commune de Bénéjacq

Modifications du PLU

- evolution de la zone 1AUY vers la zone A
- evolution de la zone UB vers la zone A
- modification du nom du bénéficiaire des ER n° 6 et 7

Données environnementales

- /// enveloppe des zones inondables (AZI)
- forêts communales
- - - servitude I3
- - - servitude I4
- prescriptions archéologiques
- milieux humides (N2000, ZHE)
- ZNIEFF2

0 5000 10000 m

Réalisation : APGL, SITU. Données : IGN, DREAL, cadastre, ZHE, Natur2000, SUP DD/TM64, ONF, AZI.

